

## ARRÊTÉ N°133 / 2020

### Portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire à Madame Hélène MERLET en sa qualité d'ADJOINT AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-18, qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Considérant le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Hélène MERLET au poste d'adjointe au maire en date du 25 mai 2020.

## ARRÊTÉ

### ARTICLE 1

A compter du 03 juin 2020, Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire de JUVIGNAC, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions et de signatures à Madame Hélène MERLET, en sa qualité d'adjointe, pour traiter l'ensemble des affaires communales concernant **LES SOLIDARITÉS, LE HANDICAP, LES SÉNIORS, LE SOCIAL et LA SANTÉ**.

Cette délégation se détaille ainsi :

- Coordination des politiques de solidarité et affaires sociales ;
- Pilotage du Plan Local de Santé (PLS) : coordination des relations avec les acteurs de santé locaux, promotion de l'activité physique, défibrillateurs, promotion du « bien manger », du « bien dormir » ;
- Relations avec les acteurs du champs social, publics et privés ;
- Pilotage du centre communal d'action sociale (CCAS) ;
- Coordination de la politique municipale d'accès au droit, de prévention des exclusions ;
- Pilotage des politiques en faveur du repérage et de l'assistance aux différentes vulnérabilités : violences intrafamiliales, mineurs non accompagnés ;
- Coordination de la politique en faveur de l'inclusion du handicap, de l'accessibilité de la ville et de ses équipements (Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA), agenda programme d'accessibilité (AdAP) ;
- Pilote des Commissions d'Attribution des Logements sociaux (CAL) ;
- Coordination des politiques en faveur des personnes âgées : loisirs des séniors (Randonnée, thés dansants, semaine bleue, ateliers divers, Carte Séniors) ;

- Coordination de la politique de lutte contre l'isolement : dispositif MONALISA, transport à la demande.

En cas d'empêchement ou d'absence, Madame Hélène MERLET sera remplacée par l'adjoint délégué suivant, conformément à l'ordre du tableau du conseil municipal.

**ARTICLE 2** : Les actes signés au titre de l'article 1<sup>er</sup> devront porter les nom, prénom, qualité et mention de la délégation. S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

**ARTICLE 3** : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l' élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Madame Hélène MERLET.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie de JUVIGNAC, transmis au représentant de l'Etat, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au Comptable de la collectivité.

Fait à Juvignac le 03 juin 2020,

L'adjoint au Maire,

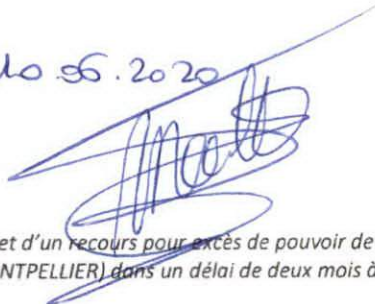
  
Hélène MERLET

Le Maire,

  
Jean-Luc SAVY  


Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
le 05.06.2020  
Publication  
le 11.06.2020

Notifié à l'élu le : 10.06.2020

  
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier (6, rue Pitot – 34000 MONTPELLIER) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.